

Reconnaissance du diplôme français en Italie

Dans le but d'une poursuite d'études

Etudiants universitaires

❖ Avant propos

Cette fiche a pour but d'illustrer le parcours à entreprendre pour un diplômé auprès d'une Université française afin de faire reconnaître son diplôme en Italie.

Chaque Université italienne ayant son propre fonctionnement, nous vous proposons ici des exemples et des procédures illustratives qui peuvent différer selon les établissements ; le but étant de présenter de manière générale les procédures. Nous vous encourageons vivement par la suite à vous renseigner auprès des bureaux concernés.

❖ Etudiants universitaires

Les étudiants qui souhaitent poursuivre leurs études en Italie en dehors des programmes d'échanges (Erasmus, doubles diplômes...), qu'ils soient diplômés ou non, peuvent présenter au moment de l'inscription, une demande de dispense de cours pour ceux déjà validés en France.

❖ Procédures

En plus de la procédure d'inscription classique, voici la liste des documents à présenter :

- Diplôme original du Baccalauréat accompagné de sa traduction légalisée et de sa déclaration de valeur

Et pour la dispense de cours :

- Relevé de notes original accompagné de sa traduction légalisée et de sa déclaration de valeur
- Programme détaillé des cours (avec sa traduction, selon les cas)

❖ Plus d'informations

- Le CIMEA (Centre pour la Mobilité et la Reconnaissance des Diplômes) propose des informations en italien sur les procédures d'inscription :

<http://cimea.it/default.aspx?IDC=106>

- Glossaire des termes employés en italien (CIMEA) :

<http://cimea.it/default.aspx?IDC=115>

- Glossaire des termes employés en français (UFI) :

http://www.universite-franco-italienne.org/contenu/documents/reconnaissance_diplome_FR/Glossaire.pdf